

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du mardi 06 mars 2018

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 06 mars 2018, à 20h30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Anne-Marie DAUVIN, Valérie FRÉMOND, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Danielle LEBARBIER, Jean-Claude LECONTE, Alain MARIE, Christian MONTCUIT, Thierry MOURLON, Valérie RENOUF, Béatrice RIBES, Raymond ROBIN, Charly SAUSSAYE.

Absentes excusées : Sonia BAUDOUIN, Mélanie DAUVIN, Jessica DEVÉ.

#### **I. Élection du secrétaire**

Charly SAUSSAYE a été élu secrétaire.

#### **II. Procès-verbal de la séance du mardi 30 janvier 2018**

Il est approuvé à l'unanimité.

#### **III. Rapport de la commission des finances – vote des subventions**

Béatrice RIBES, rapportrice, rend compte des travaux de la commission des finances qui s'est réunie le mardi 27 février.

Après avoir rappelé au conseil municipal les subventions versées à diverses associations en 2016 et 2017, elle expose les propositions suivantes de la commission au conseil municipal, non sans avoir rappelé que les associations doivent assortir leur demande de subvention du bilan financier de l'exercice précédent.

Association	subventions versées en 2016	subventions versées en 2017	proposition 2018
Office de tourisme / Animations Tourisme Blainville-sur-Mer	34 000 €	500 €	en attente
Section locale SNSM	2 500 €	2 500 €	2 500 €
AJB	1 500 €	0 €	500 €
CCAS	1 000 €	2 000 €	3 000 €
Club du Littoral Blainvillais	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Comité de Jumelage Blainville/Zimmerbach	700 €	700 €	700 €
Asparel (association parents d'élèves)	600 €	600 €	0 €
Association "En train de lire"	1 000 €	0 €	1 000 €
Banque Alimentaire de la Manche	400 €	400 €	500 €
Secours catholique	400 €	400 €	500 €
GV "Au vent d'amont"	300 €	300 €	300 €
Société de chasse Blainville/Saint-Malo	300 €	300 €	300 €
Maison rurale de Saint-Sauveur-Lendelin	150 €	150 €	150 €
U.N.C.	120 €	120 €	120 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers Agon-Coutainville	100 €	100 €	100 €
Lycée maritime de Cherbourg	80 €	100 €	100 €
Maison familiale de Coutances	80 €	100 €	100 €
Croix Rouge française	50 €	50 €	50 €
Association La Croix d'or	50 €	50 €	50 €
Association des donneurs de sang	50 €	50 €	50 €
Association du fleurissement de St Malo de la Lande	-	247 €	247 €
<b>TOTAL</b>	<b>44 380 €</b>	<b>9 667 €</b>	<b>11 267 €</b>

Le conseil municipal approuve les propositions de la commission des finances, qui seront inscrites au prochain budget primitif.

#### **IV. Devis d'assistance à maîtrise d'ouvrage groupée pour la réalisation du diagnostic des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales sur les communes d'Agon-coutainville, Blainville-sur-mer, Heugueville-sur-Sienne et Tourville-sur-Sienne**

Le maire donne lecture du courrier de monsieur le maire d'Agon-Coutainville rappelant la convention de maîtrise d'ouvrage groupée signée le 06 mars 2015 pour le diagnostic des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales et présentant la proposition de la société ARTELIA pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation de ce diagnostic, pour un montant s'élevant à 14 300€ HT, soit 17 160€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de la société ARTELIA pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage comme indiqué ci-dessus et charge le maire du suivi de cette affaire.

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du mardi 06 mars 2018**

#### **V. Demande du conseil municipal d'Agon-Coutainville d'une réflexion sur la création d'une commune nouvelle**

Le maire informe ses collègues de la demande du conseil municipal d'Agon-Coutainville de l'ouverture d'une discussion en vue de former une commune nouvelle.

Il rappelle son choix personnel en faveur d'un tel dessein tout en sachant que ce n'est pas, pour le moment, celui de la majorité du conseil municipal et de la population.

Il dit partager l'analyse du maire d'Agon-Coutainville sur les problématiques communes : protection environnementale, économie littorale, défense du trait de côte, continuité dans l'urbanisation et le paysage.

Il insiste sur les fortes potentialités économiques et financières des deux communes.

Il propose au conseil municipal de rencontrer, avec les adjoints, la municipalité d'Agon-Coutainville pour prendre connaissance plus précisément du sens et de la portée de la sollicitation.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

#### **VI. Défense contre la mer à la plage sud**

Danielle LEBARBIER rappelle au conseil municipal l'absolue nécessité d'entretenir le système des enrochements à la plage sud. Puis elle présente le devis de l'entreprise EUROVIA pour la restauration de la digue, côté nord, pour un montant TTC de 29 999.76 € et propose son adoption.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la proposition.

#### **VII. Extension du réseau d'assainissement des eaux usées à la plage sud**

**1. courriers aux locataires des cabanes :** le maire donne lecture au conseil municipal des deux lettres qui vont être adressées aux locataires des terrains communaux de la plage sud. Il demande au conseil municipal de bien vouloir entériner ces textes obligeant les locataires de cabanes à se raccorder au futur réseau collectif d'eaux usées dès lors qu'ils utilisent de l'eau dans leur cabane.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve cette obligation par 13 voix et une abstention, Raymond ROBIN considérant qu'il s'agit de cabines de plage et que par conséquent il n'y a pas lieu à adduction d'eau ni à évacuation d'eaux usées.

#### **2. Mise à jour du zonage d'assainissement des communes d'Agon-coutainville et Blainville-sur-mer**

Le maire donne lecture du courrier de monsieur le maire d'Agon-Coutainville relatif au projet de convention de maîtrise d'ouvrage groupée des communes de Blainville-sur-mer et d'Agon-Coutainville pour la mise à jour du schéma d'assainissement sur les deux communes afin de prendre en compte, notamment, les projets d'extension des réseaux en bordure littorale (entre les dunes de Coutainville-nord et celles de Blainville-sud supportant le GIE, les deux restaurants ainsi que des cabanes).

Il informe ses collègues qu'une nouvelle et bonne clé de répartition a été trouvée pour le co-financement de ces travaux, basée sur les superficies assainies, à savoir 12,3 km<sup>2</sup> pour le compte de la commune d'Agon-Coutainville (soit 51,5% de la superficie totale) et 11,6 km<sup>2</sup> pour le compte de la commune de Blainville-sur-Mer (soit 48,5% de la superficie totale).

Il fait part de la proposition du bureau d'études SOGETI pour l'élaboration du dossier et le suivi de l'enquête publique, pour un montant total de 14 850€ TTC. Il demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le projet de convention et la proposition de SOGETI.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de convention et la proposition du bureau d'études SOGETI et charge le maire de la signature de tous actes concernant cette affaire.

#### **VIII. Rapport de la commission des travaux**

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, informe le conseil municipal que les travaux de voirie du chemin de La Cliqueterie auront lieu en même temps que ceux de La Héronnerie et du Petit Village.

Par ailleurs, Jean-Claude LECONTE propose au conseil municipal l'achat de 10 blocks anti-effraction pour un montant de 2 400 € environ. Après en avoir débattu, le conseil donne son accord pour cet achat.

#### **IX. Acquisition du terrain cadastré AP 2 près du cimetière**

Le maire rappelle que le conseil municipal a accepté d'acheter aux consorts LEROUTIER le terrain cadastré AP 2, d'une superficie de 2 002 m<sup>2</sup>, au prix de 25€ le m<sup>2</sup> soit 50 050 € net vendeurs. Il précise que les frais sont estimés à 1 850€ et seront payés par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- confirme sa décision d'acquérir le terrain cadastré AP 2 aux conditions ci-dessus précisées ;
- charge le maire d'accomplir les formalités nécessaires et l'autorise à signer l'acte d'acquisition ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

#### **X. Questions diverses**

##### **1. Adhésion au groupement de commandes du département de la Manche pour l'achat du gaz naturel**

Le maire rappelle que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Il précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis à l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du mardi 06 mars 2018**

Il informe le conseil municipal que le syndicat départemental d'énergies de la Manche (SDEM50) et le Département de la Manche (coordonnateur), ont décidé de créer un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel, qui vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Il précise que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur (Département de la Manche) et que le début de fourniture est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Il rappelle que la commune de Blainville-sur-mer a adhéré au dispositif d'achat groupé mis en œuvre par l'UGAP et que les sites à fournir seront rattachés au périmètre des marchés subséquents conclus par le Département de la Manche à l'échéance des contrats, conclus jusqu'au 30 juin 2019.

Le conseil municipal,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

entendu l'exposé du maire,

après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise l'adhésion de la commune de Blainville-sur-mer au groupement de commandes coordonné par le Département de la Manche, pour l'achat de gaz naturel ;
- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, convention qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents ;
- autorise le maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel ;
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et pour le compte de la commune de Blainville-sur-mer ; et ce sans distinction de procédures ou de montants ;
- stipule que la commission d'appel d'offres (CAO) sera celle du coordonnateur : le Département de la Manche ;
- précise que les dépenses inhérentes à l'achat de gaz naturel seront inscrites aux budgets correspondants.

#### **2. Implantation de toilettes publiques à la plage de Gonneville**

Le maire rappelle au conseil municipal sa décision d'implanter des toilettes publiques à la plage de Gonneville. Il indique que Jean-Claude LECONTE a demandé un devis estimatif global à l'entreprise LECAUDEY afin d'inscrire une somme au budget 2018.

Il charge la commission des travaux d'examiner l'implantation et de préparer un appel d'offre public destiné aux entreprises intéressées par le projet. Jean-Claude LECONTE précise que le meilleur emplacement serait sur la droite, avant « la Cabane ».

#### **3. Ancien bâtiment SNSM plage de Gonneville**

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, informe le conseil municipal du très mauvais état des fermetures et de la toiture de l'ancien local SNSM sis à la plage de Gonneville. Il ajoute qu'une remise en état et aux normes coûterait très cher.

Le maire indique qu'il a contacté, en vain, à deux reprises, le Président de l'association utilisatrice du local, afin de lui faire part de la situation très préoccupante de ce local et du projet de sa démolition. Il ajoute qu'il va lui signifier par écrit la perspective d'une prochaine fermeture.

#### **4. Camping la Melette : vente des mobilhomes communaux**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide la vente des trois mobilhomes du terrain de camping de la Melette installés sur les parcelles D, E, F, au prix unitaire de 13 750€ HT, soit 16 500€ TTC ;
- charge le maire de procéder aux formalités nécessaires et de signer les certificats de vente correspondants ainsi que les contrats de location pour chacune des 3 parcelles.

#### **5. Éclairage du ruet Madelon à hauteur de l'entrée du parking du restaurant « Autour du feu »**

Le maire informe le conseil municipal de deux incidents qui se sont produits ces derniers mois : un véhicule et un enfant sont tombés dans le ruet Madelon en pleine nuit. Il demande donc à la commission des travaux d'examiner, dans les plus brefs délais, la possibilité d'installer un éclairage public à hauteur de l'entrée du parking du restaurant « Autour du feu » afin de rendre clairement visibles les contours du ruet.

#### **6. La Pointe Musicale au Petit Bouchon**

Charly SAUSSAYE, conseiller délégué à la vie associative et le maire, ont reçu les dirigeants de la Pointe Musicale qui leur ont remis la « petit récapitulatif » suivant :

« - Hebdomadairement, notre association La Pointe Musicale enseigne des cours à 80 élèves du canton, ces cours sont dispensés chez les différents professeurs de l'association.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 06 mars 2018**

- Nous aimerions bénéficier d'un local pour centraliser les cours de musique mais aussi créer une maison de la Culture.
- Avec ce projet nous allons nous ouvrir vers d'autres animations culturelles (Théâtre, danse, éveil musical et corporatif, sans oublier la création d'une chorale) et au minimum doubler le nombre d'élèves.
- 12 professeurs d'univers différents sont prêts à investir du temps et de l'argent pour mettre à bien ce projet.
- Dans cet espace dédié à la culture, les élèves pourront apprendre la musique (le piano, le chant, la guitare, la batterie, la basse, l'harmonica, l'accordéon, le ukulélé...).
- Les plus jeunes pourront faire de l'éveil musical et les plus avancés des ateliers en groupe avec des conditions professionnelles.
- Une professeure de théâtre dispensera des cours pour enfants, adolescents et aussi pour adulte.
- Un professeur de chant va créer une chorale dynamique sur de la musique actuelle.
- Les musiciens, troupes de théâtre et danseurs locaux pourront venir en résidence pour travailler leur spectacle ou tout simplement pour répéter.
- Des vernissages et des expositions en tous genres seront organisés (les artistes locaux seront bien évidemment largement représentés et invités à participer)
- Lors des vacances scolaires, des stages et des ateliers de danse, musique et théâtre seront proposés pour les résidents à l'année mais aussi pour les estivants.
- Tout ça se fera dans un cadre associatif avec un système d'adhésion.

Nous aimerions dynamiser la région en aidant les jeunes, qu'ils puissent profiter d'un cadre unique ou de multiples activités sont proposées à un prix très abordable, et enfin, nous voulons offrir à la culture locale un espace qu'elle mérite ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 heures.